

l'afree



Association de Formation et de
Recherche sur l'Enfant et son
Environnement

Livret d'accueil du stagiaire

&

règlement intérieur

L'AFree

11 Rue des Hospices - 34090 Montpellier

☎ 04 67 56 09 27

Email : afree@afree.fr / afree@orange.fr

Site : <https://afree.asso.fr/>

Association loi 1901 - Siret : 334 792 843 0003 - Code APE : 7220Z

Madame, Monsieur,

Vous vous êtes inscrits à une de nos formations et vous vous demandez pourquoi vous recevez ce livret.

Le but de ce livret est non seulement de vous aider à mieux appréhender la formation mais aussi à répondre à certaines de vos questions.

Mieux nous connaître...

Nous sommes une association loi 1901, nous existons et proposons des formations, depuis plus de 30 ans, en France mais également dans certains pays francophones (notamment la Belgique, Bruxelles, et la Suisse).

Nos champs d'action concernent l'obstétrique, la pédiatrie, la médecine générale, les interventions médico-sociales et sociales, l'éducation, la psychologie, l'orthophonie et psychomotricité, la pédopsychiatrie, et la psychiatrie adulte.

Tous nos intervenants sont des professionnels impliqués et exerçant dans ces mêmes champs.

Comme les organismes de formation, nous avons un numéro de déclaration d'activité et nos formations peuvent bénéficier d'une prise en charge par votre OPCO (opérateurs de compétences) ou par l'ANDPC (pour ce qui est du DPC). Notre numéro de formateur est 1e 91 34 06794 34.

Nos formations ont pour objectifs le perfectionnement et le développement des compétences professionnelles.

Quelques références ?

Voici quelques références d'institution avec lesquelles nous travaillons : le CHRU de Montpellier, de Nîmes, Hôpital la Grave à Toulouse, les Hôpitaux de la Drôme, CHU de Dijon, CHU de Montbéliard, le CHU de Strasbourg, le CHU de Nice, le CHUR de Brest, etc... Pour les diverses institutions, nous travaillons régulièrement avec les institutions de Sésame Autisme LR, les divers CAMSP d'Occitanie (LR Midi-Pyrénées), CAMPS, CPI Montauray à Nîmes, la Fondation Lenval (Nice), IME et Sessad les Cardabelles (Rodez), Sessad les Noisetiers à Gap, etc.... Et bien entendu avec des libéraux d'Occitanie, de diverses régions en France mais également dans certains pays francophones (Bruxelles, Belgique, Suisse,...).

Comment se déroule une formation ?

Nous vous accueillons à partir de 8h30. Le premier jour de la formation vous vous présentez au Secrétariat afin de vérifier si toutes les démarches administratives ont été réalisées. La formation commence à 9h00 pour finir à 17h00.

La formation se déroule dans une salle équipée d'un ordinateur, d'un vidéo projecteur, et d'enceintes ainsi que d'un paperboard.

Un QCM en début de formation est communiqué afin d'identifier le niveau de chaque participant.

La majorité de nos formations débutent par un tour de table où chacun se présente et peut éventuellement, s'il le souhaite, parler de ses attentes par rapport à la formation à laquelle il participe. Cela permet également d'adapter et de personnaliser la formation en fonction du public.

Dans la majorité de nos formations, nous vous remettons des documents papiers (support de cours, bibliographie, etc...) et/ou par mail.

Une évaluation des acquis est faite en cours de formation (étude de cas...).

Pour les pauses : Une pause café est prévue par demi-journée. Pour la pause repas, en général, elle se fait de 13h à 14h sauf consignes particulières des intervenants. Une liste de points repas vous est proposée plus loin dans le livret.

Lorsque la formation se compose de plusieurs journées, nos intervenants vous proposent un point à chaque nouvelle journée.

Un QCM de fin de formation vous sera remis afin d'évaluer les acquis des participants.

Un questionnaire de satisfaction vous sera remis en fin de formation, il est important que vous le remplissiez. Il nous permet de prendre en compte vos souhaits et commentaires afin de faire évoluer nos formations.

Un plan d'action de fin de formation vous est remis au début de la formation. Son but est d'annoter les commentaires afin de vous permettre de vous positionner par rapport à la formation.

N'oubliez pas que nos secrétaires sont également à votre disposition pour faire remonter la moindre information ou le moindre questionnement à l'équipe pédagogique, aux responsables pédagogiques, mais également au bureau de l'afree.

Nous accordons une importance particulière à l'accueil des personnes en situation de handicap et mettons tout en œuvre pour trouver la meilleure adaptation possible à chaque situation. Pour cela, nous vous remercions de nous contacter au plus tôt pour signaler toute situation nécessitant un aménagement particulier.

Pour votre information, nos locaux sont accessibles PMR et les personnes accompagnatrices sont les bienvenues.

Nous vous souhaitons une bonne formation.

L'équipe Pédagogique

Comment nous localiser ?

Afin de faciliter l'organisation de votre formation, vous trouverez dans ce document toutes les renseignements qui vous seront nécessaires.

Vous pourrez également les retrouver sur notre site : <https://afree.asso.fr/>

Nos coordonnées :

Le carré St Eloi - 11 rue des hospices 34090 Montpellier
Tél. : 04 67 56 09 27

Les horaires d'ouverture du secrétariat :

8h30 à 17h00 du lundi au vendredi

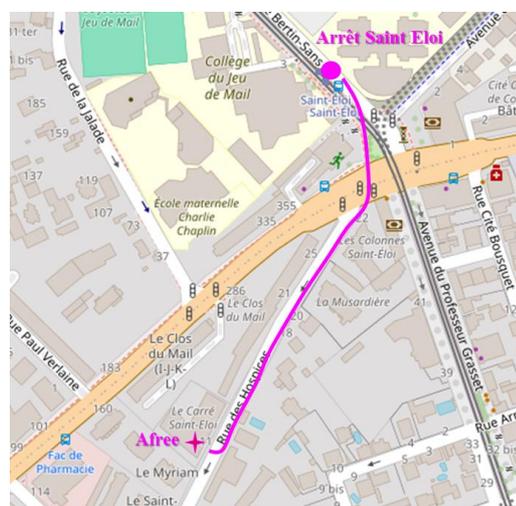
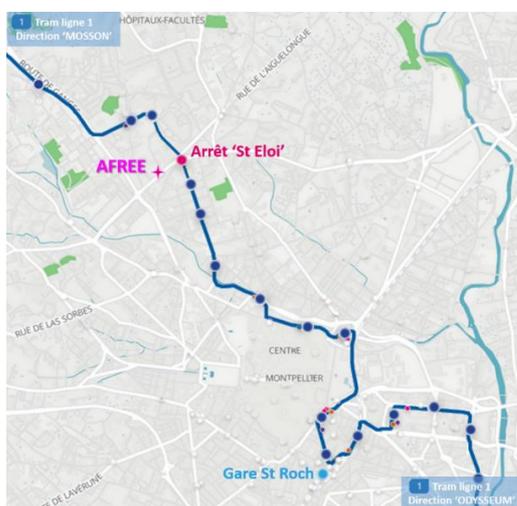
Comment se rendre à l'afree :

En voiture : Le Carré St Eloi—11 rue des hospices - 34090 Montpellier
Latitude : 43.624634 / Longitude : 3.864251

En train : Préférez la gare d'arrivée du centre de Montpellier : Gare St Roch
. Depuis la gare St Roch : compter 20 minutes environ en tram pour rejoindre l'afree.
En face de la gare, prenez le tram ligne 1 direction 'Mosson', arrêt à la station 'St Eloi'.

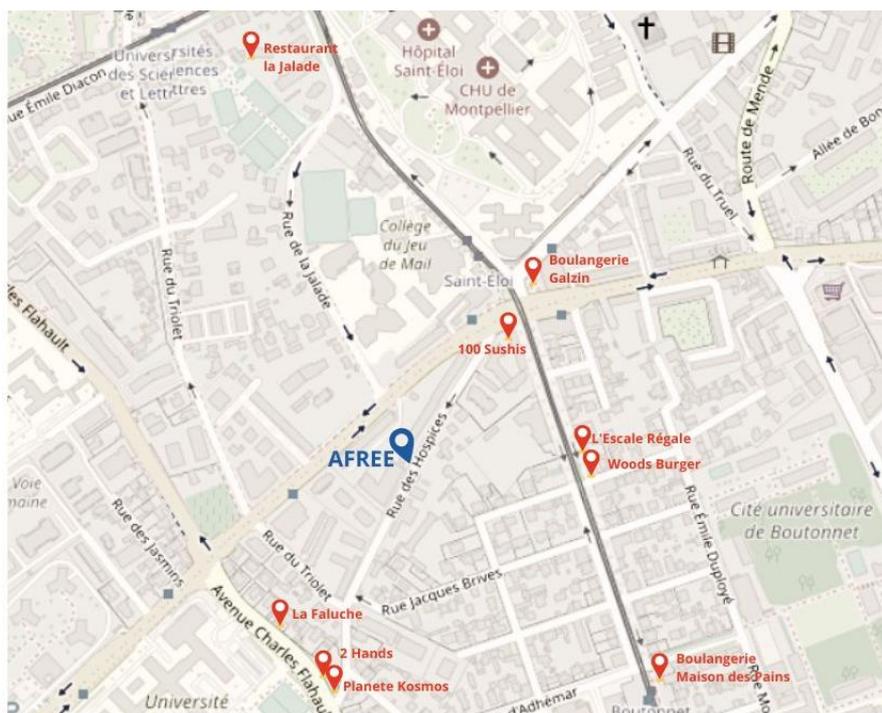
. Depuis la gare Sud de France : compter une heure en transport en commun pour rejoindre l'afree.
Prenez la 'Navette Gare' jusqu'au terminus 'Odysseum' puis le tram ligne 1 direction 'Mosson', arrêt à la station 'St Eloi'.

Tramway : Ligne 1, Arrêt : 'Saint Eloi', les locaux se situent à 300m de l'arrêt de tram.



Pour vous restaurer :

- À 190m - Planète Kosmos (restauration rapide) 34 Av. Charles Flahault
- À 195m - 2 Hands à 195 (restauration rapide) 34 Av. Charles Flahault
- À 250m - La Faluche (restaurant traditionnel) 40 Av. Charles Flahault
- À 250m - 100 Sushis (asiatique sushi) 49 Av. du Professeur Grasset
- À 300m - Boulangerie Galzin (boulangerie) 4 Pl. Emile Martin
- À 450m - L'escale Régale (restaurant saveur du monde) 36 Av. du Professeur Grasset
- À 450m - Woods Burger (restauration rapide) 36 Av. du Professeur Grasset
- À 550m - Maison des pains (boulangerie) 18 Av. du Professeur Grasset
- À 750m - Le Club House la Jalade (restaurant traditionnel) - 2 Rue de la Jalade

**Trouver un hébergement :**

Nous vous conseillons de choisir un hébergement en centre ville ou à côté de la gare en raison de la proximité de la ligne tramway mais aussi des divers centres d'intérêts qui vous sont proposés au cœur de notre ville.

Quelques exemples d'hôtels proches de la gare St Roch (informations trouvées dans les pages jaunes) :

- Hôtel Acapulco - 445 Rue Auguste Broussonnet - 34090 Montpellier - tél : 04 67 54 12 21
- Hôtel d'Aragon - 10 r Baudin - 34000 Montpellier - tél : 04 67 10 70 00
- Hôtel des Arts - 6 bd Victor Hugo - 34000 Montpellier - tél : 04 67 58 69 20
- Hôtel des Arceaux - 33-35 bd Arceaux - 34000 Montpellier - tél : 04 67 92 03 03
- Hôtel Colisée-Verdun - 33 r Verdun - 34000 Montpellier - tél : 04 67 58 42 63
- Hôtel de la Comédie - 1 Bis r Baudin - 34000 Montpellier - tél : 04 67 58 43 64
- Hôtel Abasun EUROPA - 13 r Maguelone - 34000 Montpellier - tél : 04 67 58 36 80
- Hôtel Abbé Polygone Hôtel - 16 av Pont Juvénal - 34000 Montpellier - tél : 04 67 65 99 10
- Hôtel des Etuves - 24 r Etuves 34000 Montpellier - tél : 04 67 60 78 19
- Hôtel le Guilhem - 16 r Jean Jacques Rousseau 34000 Montpellier - tél : 04 67 52 90 90
- Hôtel Best Western Comédie Saint Roch - 6 Rue Jules Ferry, 34000 Montpellier - tel : 04 99 13 33 44
- Hôtel Ibis Comédie - Allée Jules Milhau Immeuble Le Triangle, 34000 Montpellier - tél : 04 99 13 29 99
- etc.....

Nous pouvons vous adresser une liste d'hôtels plus complète ou une liste de chambre d'hôtes, n'hésitez pas à nous la demander, nous ne manquerons pas de la communiquer rapidement.

REGLEMENT INTERIEUR DE L'AFREE

Établi conformément aux articles 16352-3 et 16352-4 et r6352-1 a r6352-15 du code du travail

ARTICLE 1 - OBJET ET CHAMP D'APPLICATION DU REGLEMENT

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participantes à une action de formation organisée par l'afree. Un exemplaire est remis à chaque stagiaire.

Le règlement définit les règles d'hygiène et de sécurité, les règles générales et permanentes relatives à la discipline ainsi que la nature et l'échelle des sanctions pouvant être prises vis-à-vis des stagiaires qui y contreviennent et les garanties procédurales applicables lorsqu'une sanction est envisagée.

Toute personne doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l'action de formation.

SECTION 1 - REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE

ARTICLE 2 - PRINCIPES GENERAUX

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect :

des prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation ;

de toute consigne imposée soit par la direction de l'organisme de formation soit par le constructeur ou le formateur s'agissant notamment de l'usage des matériels mis à disposition.

Chaque stagiaire doit ainsi veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières en matière d'hygiène et de sécurité.

L'introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées dans les locaux est formellement interdite. Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue.

Il n'est pas autorisé de fumer dans les locaux de l'afree.

Le non-respect de ces consignes expose la personne à des sanctions disciplinaires.

ARTICLE 3 - CONSIGNES D'INCENDIE

En cas d'alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de l'afree ou des services de secours.

Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable et alerter un représentant de l'afree.

ARTICLE 4 - ACCIDENT

Le stagiaire victime d'un accident - survenu pendant la formation ou pendant le temps de trajet entre le lieu de formation et son domicile ou son lieu de travail - ou le témoin de cet accident avertit immédiatement la direction de l'afree.

Le responsable de l'afree entreprend les démarches appropriées en matière de soins et réalise la déclaration auprès de la caisse de sécurité sociale compétente.

SECTIONS 2 - DISCIPLINE GENERALE

ARTICLE 5 - ASSIDUITE DU STAGIAIRE EN FORMATION

Les stagiaires doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par l'afree. Le non-respect de ces horaires peut entraîner des sanctions.

Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage.

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'heure prévue, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation et s'en justifier.

L'afree informe immédiatement le financeur (employeur, administration, Fongecif, Région, Pôle emploi,...) de cet événement. Tout événement non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires.

De plus, conformément à l'article R6341-45 du Code du travail,

le stagiaire - dont la rémunération est prise en charge par les pouvoirs publics - s'expose à une retenue sur sa rémunération de stage proportionnelle à la durée de l'absence.

Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action.

A l'issue de l'action de formation, il se voit remettre une attestation de présence au stage à transmettre, selon le cas, à son employeur/administration ou à l'organisme qui finance l'action.

ARTICLE 6 - ACCES AUX LOCAUX DE FORMATION

Sauf autorisation expresse de la direction de l'afree, le stagiaire ne peut

- entrer ou demeurer dans les locaux de formation à d'autres fins que la formation ;

- y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme ;

- procéder, dans ces derniers, à la vente de biens ou de services.

ARTICLE 7 - TENUE ET COMPORTEMENT

Le stagiaire est invité à se présenter à l'organisme en tenue vestimentaire correcte.

Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations.

SECTION 3 - MESURES DISCIPLINAIRES

ARTICLE 8 — SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par le responsable de l'afree ou son représentant.

Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions suivantes : rappel à l'ordre ; avertissement écrit par le responsable de l'afree ; blâme ; exclusion temporaire ou définitive de la formation.

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Le responsable de l'afree ou son représentant informe de la sanction prise :

- l'employeur du salarié stagiaire ou l'administration de l'agent stagiaire ;

- et/ou le financeur du stage.

ARTICLE 9 – GARANTIES DISCIPLINAIRES

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

Toutefois, lorsqu'un agissement, considéré comme fautif, a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement, que la procédure ci-après décrite ait été respectée.

Le règlement intérieur s'applique peu importe le lieu de la formation. Ce sont les règles de sécurité du lieu d'accueil qui seront en vigueur et qui devront être respectées par le stagiaire.

Fait à Montpellier le 02.01.2020

Mis à jour le 02.01.2024

K. FERRANDIS
Présidente de l'afree

l'afree

*Association de Formation et de
Recherche sur l'Enfant et son
Environnement*



L'AFree

11 Rue des Hospices - 34090 Montpellier

☎ 04 67 56 09 27

Email : afree@afree.fr / afree@orange.fr

Site : <https://afree.asso.fr/>

Association loi 1901 - Siret : 334 792 843 0003 - Code APE : 7220Z